



## COMMUNE DE COUFFÉ

### PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt et un juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine CORABOEUF, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

#### **PRÉSENTS :**

Mme Josiane BOIZIAU, M. Rémy BOURCIER, M. Laurent COQUET, Mme Martine CORABOEUF, Mme Nathalie COURGEON, M. Anthony GARNIER, Mme Magali JAHAN, Mme Sylvie LE MOAL, Mme Sylvie LECOMTE, Mme Suzanne LELAURE, M. Claude LERAY, M. Bruno MICHEL, Mme Géraldine MOREAU, M. Dominique NAUD, M. Bertrand RICHARD, M. Pascal ROBIN, Mme Florence SALOMON, M. Éric SOULARD

#### **ABSENTS-EXCUSÉS :**

Mme Patricia LEBOSSÉ

#### **POUVOIRS**

Mme Patricia LEBOSSÉ donne pouvoir à M. Claude LERAY

Mme Sylvie LECOMTE a été désignée secrétaire de séance.



#### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 17 mai 2018
2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT
3. Décision modificative N°2 du Budget annexe 2018 logements locatifs
4. Choix du prestataire pour la reprographie du bulletin annuel, du plan de la commune et du dépliant pour les sentiers pédestres
5. Choix du prestataire pour les travaux d'enduit d'usure – programme 2018
6. Choix du prestataire pour les travaux d'aménagement pour la création d'un théâtre de verdure au plan d'eau
7. PLU - Prise en compte du code de l'urbanisme en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.
8. Échange de terrains avec soulte entre les consorts CHAILLEUX et la commune de Couffé au lieu-dit La Noue
9. Comptes rendus de Commissions / Comités
10. Questions diverses



### 1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 17 mai 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la séance du 17 mai 2018.

### 2. Décisions du maire prises en application de l'article L. 2122-22 CGCT

Par délibération du 19 juillet 2016, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122 22.

C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après les décisions :

Numéro	DATE DE SIGNATURE	TIERS	DÉSIGNATION	MONTANT (TTC) en € - Observations
D-2018-064	14-mai-18	SIDER	Matériel sanitaire pour AD'AP	691.51 €
D-2018-065	14-mai-18	LÉONE	Enseigne bibliothèque	312.88 €
D-2018-066	14-mai-18	SOGELINK	Abonnement pour DICT	540.00 €
D-2018-067	15-mai-18	O PNEU	1 pneu arrière tracteur	652.20 €
D-2018-068	15-mai-18	INGEMETRIE	Maitrise d'œuvre Travaux Mairie	6 300.00 €
D-2018-069	17-mai-18	INTERSPORT	Pare ballons	629.35 €
D-2018-070	17-mai-18	ARRONDEL	Relevé altimétrique	336.00 €
D-2018-071	22-mai-18	ORAPI	Matériel hygiène pour biblio	246.73 €
D-2018-072	24-mai-18	GRÉGOIRE MOTOCULTURE	Tondeuse + débroussailleuse	2 489.10 €
D-2018-073	25-mai-18	AU MILIEU DU VERGER	Location vaisselle pour inauguration bibliothèque	87.17 €
D-2018-074	25-mai-18	MF PRO	Achat vêtement ST	969.80 €
D-2018-075	29-mai-18	HANDINORME	Matériel accessibilité	757.68 €
D-2018-076	29-mai-18	HANDINORME	Matériel accessibilité	1 659.48 €
D-2018-077	5-juin-18	LSP	Signalisation ilot derrière église	222.29 €
D-2018-078	5-juin-18	VERALIA	Phyto terrain foot	233.40 €
D-2018-079	7-juin-18	CINEN	Dépannage pompe à chaleur restaurant scolaire	827.00 €
<b>TOTAL</b>				<b>16 954.59 €</b>

### 3. N°2018-06-47 Décision modificative N°2 du Budget annexe 2018 logements locatifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Décision Modificative N°2 du budget principal 2018 de la commune comme suit :

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BP 2018 LOCATIFS							
FONCTIONNEMENT							
DÉPENSE				RECETTES			
CHAP.	Article	Montant	Libellé	CHAP.	Article	Montant	Libellé
011	615228	1 841.51	Entretien et réparations sur biens immobiliers				
023	023	-1 841.51	Virement à la section d'investissement				
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>		<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>	
INVESTISSEMENT							
DÉPENSE				RECETTES			
CHAP.	Article	Montant	Libellé	CHAP.	Article	Montant	Libellé
21	2132	-1 841.51	Constructions	021	021	-1 841.51	Virement de la section d'investissement
<b>TOTAL</b>		<b>-1 841.51</b>		<b>TOTAL</b>		<b>-1 841.51</b>	

### 4. N°2018-06-48 Choix du prestataire pour la reprographie du bulletin annuel, du plan de la commune et du dépliant pour les circuits du patrimoine

Une consultation a été menée auprès de prestataires pour la reprographie du bulletin annuel, du plan de la commune et du dépliant pour les circuits du patrimoine.

Les résultats de cette consultation sont les suivants :

KALYDÉA															
Produit	Pages	Exemplaires	Désignation	Format fini	Papier - Impression		Prix HT €	Taux TVA	Prix TTC €						
					Couverture 4 pages	Intérieur 44 pages									
Bulletin annuel 2019	48	1 080	Papier recyclé blanc – intérieur quadri Recto/Verso	21.00 x 29.70 cm	Couché brillant Recyclé 200 g/m <sup>2</sup> Impression : Quadri recto/verso	Couché satiné Recyclé 100 g/m <sup>2</sup> Impression : Quadri recto/verso	3 541.00	10.00%	3 895.10						
			Papier recyclé blanc – intérieur 2 couleurs Recto/Verso		Quadri recto/verso	Noir + 1 teinte recto/verso	3 005.00	10.00%	3 305.50						
			Papier standard blanc – intérieur 2 couleurs Recto/Verso		Couché brillant Standard 200 g/m <sup>2</sup> Impression : Quadri recto/verso	Couché satiné Standard 90 g/m <sup>2</sup> Impression : Noir + 1 teinte recto/verso	2 785.00	10.00%	3 063.50						
			Papier standard blanc – intérieur quadri Recto/Verso		Impression : Quadri recto/verso	Impression : Quadri recto/verso	3 325.00	10.00%	3 657.50						
Plan de la commune	24	1 000	Dépliant 24 pages	10.30 x 21.50 cm	Couché moderne satiné 135 g/m <sup>2</sup> Impression : Quadri recto/verso Création graphique + mise en page par nos soins* Façonnage : 5 plis accordéons + 1 pli croisé		1 586.00	20.00%	1 903.20						
					1 500	Dépliant 24 pages				10.30 x 21.50 cm	Couché moderne satiné 135 g/m <sup>2</sup> Impression : Quadri recto/verso Création graphique + mise en page par nos soins* Façonnage : 5 plis accordéons + 1 pli croisé		1 660.00	20.00%	1 992.00
											2 000	Dépliant 24 pages			
Carte circuits du patrimoine	1	500	Carte circuit sentiers pédestres	29.70 x 42.00 cm	Papier : Papier et support synthétique 90 g/m <sup>2</sup> Impression : Quadri recto/verso Création graphique réalisée par nos soins - 3 Bons à tirer * Retirage sans modification Mise en page - 3 Bons à tirer * Textes et Photos fournis par vos soins (fichiers numériques)		663.00	20.00%	795.60						
					1 000	Carte circuit sentiers pédestres				29.70 x 42.00 cm	Papier : Papier et support synthétique 90 g/m <sup>2</sup> Impression : Quadri recto/verso Création graphique réalisée par nos soins - 3 Bons à tirer * Retirage sans modification Mise en page - 3 Bons à tirer * Textes et Photos fournis par vos soins (fichiers numériques)		778.00	20.00%	933.60
											1 500	Carte circuit sentiers pédestres			

IMPRIMERIE PLANCHENAUT									
Produit	Pages	Exemplaires	Désignation	Format fini	Papier - Impression		Prix HT €	Taux TVA	Prix TTC €
					Couverture 4 pages	Intérieur 44 pages			
Bulletin annuel 2020	48	1 080	Bulletin municipal	21.00 x 29.70 cm	Couché Brillant blanc, 200 g/m <sup>2</sup> quadri recto, quadri verso Finition : Rainage Façonnage : 2 piqures à cheval	Satimat, Silk, demi-mat, couché deux faces, 90 g/m <sup>2</sup> Impression : 2 couleurs recto, 2 couleurs verso, 2 couleurs communes recto verso	2 761.97	10.00%	3 038.17
Plan de la commune	Pages	Exemplaires	Désignation	Format fini	Papier - Impression		Prix HT €	Taux TVA	Prix TTC €
	24	1 000	Dépliant 24 pages	10.30 x 21.50 cm	Papier : Couché demi mat blanc, 135 g/m <sup>2</sup> Mise en page (estimation), selon documents fournis Impression : quadri recto, quadri verso Façonnage : 5 plis accordéon + 1 pli croisé	2 020.21	5.50%	2 131.32	
		1 500	Dépliant 24 pages	10.30 x 21.50 cm	Couché demi mat blanc, 135 g/m <sup>2</sup> Mise en page (estimation), selon documents fournis Impression : quadri recto, quadri verso Façonnage : 5 plis accordéon + 1 pli croisé	2 047.62	5.50%	2 160.24	
2 000		Dépliant 24 pages	10.30 x 21.50 cm	Papier : Couché demi mat blanc, 135 g/m <sup>2</sup> Mise en page (estimation), selon documents fournis Impression : quadri recto, quadri verso Façonnage : 5 plis accordéon + 1 pli croisé	2 081.28	5.50%	2 195.75		
Carte circuits du patrimoine	Pages	Exemplaires	Désignation	Format fini	Papier - Impression		Prix HT €	Taux TVA	Prix TTC €
	1	500	Carte circuit sentiers pédestres	42 x 29,7 cm	Papier : Polyart, couché deux faces, mat, polyéthylène, 90 g/m <sup>2</sup> Mise en page (estimation), selon documents fournis Impression : quadri recto, quadri verso	626.96	20.00%	752.35	
		1 000	Carte circuit sentiers pédestres	42 x 29,7 cm	Papier : Polyart, couché deux faces, mat, polyéthylène, 90 g/m <sup>2</sup> Mise en page (estimation), selon documents fournis Impression : quadri recto, quadri verso	698.86	20.00%	838.63	
1 500		Carte circuit sentiers pédestres	42 x 29,7 cm	Papier : Polyart, couché deux faces, mat, polyéthylène, 90 g/m <sup>2</sup> Mise en page (estimation), selon documents fournis Impression : quadri recto, quadri verso	771.39	20.00%	925.67		

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CHOISIT** l'entreprise l'imprimerie PLANCHENAUT- ZI Château Rouge - Mésanger - BP 70001 - 44151 ANCENIS CEDEX pour la reprographie du bulletin annuel, du plan de la commune et du dépliant pour les circuits du patrimoine, pour un montant de :
  - 2 761.97€ HT soit 3 038.17€ TTC pour le bulletin annuel 2019 (1080 exemplaires)
  - 2 081.28€ HT soit 2 195.75€ TTC pour le plan de la commune (2000 exemplaires),
  - 771.39€ HT soit 925.67€ TTC pour les circuits du patrimoine, (1500 exemplaires)
- **AUTORISE** le maire à signer le contrat ou devis et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### 5. N°2018-06-49 Choix du prestataire pour les travaux d'enduit d'usure – programme 2018

Une consultation a été menée auprès d'entreprises pour les travaux d'enduit d'usure – programme 2018  
Les résultats de cette consultation sont les suivants :

Critères				Estimation		Offres des candidats				Moyenne prix Unit. Offres				
N° prix	Désignation	Unité	Quantités estimatives	Prix unit.	Montant HT	Entreprise LANDAIS		Entreprise HERVE						
						Prix unit.	Montant HT	Prix unit.	Montant HT					
35	Enduit d'usure bicouche fluxé 6/10-4/6	M <sup>2</sup>	11 538.00	1.85	21 345.30	2.17	25 037.46	2.40	27 691.20	2.29				
											HT	21 345.30	25 037.46	27 691.20
											TVA	4 269.06	5 007.49	5 538.24
											TTC	25 614.36	30 044.95	33 229.44
Classement														
Candidats														
Nom					Adresse					Rang				
Entreprise SAS LANDAIS ANDRÉ					ZA La Cormerie 44522 MÉSANGER					1				
Entreprise SAS HERVE					Route d'Ancenis - 44670 JUIGNÉ LES MOUTIERS					2				

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CHOISIT** l'entreprise SAS LANDAIS ANDRÉ - ZA La Cormerie 44522 MÉSANGER pour les travaux d'enduit d'usure – programme 2018, pour un prix unitaire de 2.17€/m<sup>2</sup> HT soit 2.60€/m<sup>2</sup> TTC ce qui équivaut à un montant total de 25 037.46€ HT soit 30 044.95€ TTC,
- **PRÉCISE** que la quantité de la surface estimée est susceptible de varier (en hausse ou en baisse) et dans ce cas la facturation se fera au prix unitaire au m<sup>2</sup>,
- **AUTORISE** le maire à signer le contrat ou devis et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**6. N°2018-06-50 Choix du prestataire pour les travaux d'aménagement et pour la création d'un théâtre de verdure au plan d'eau**

Une consultation a été menée auprès d'entreprises pour les travaux d'aménagement et pour la création d'un théâtre de verdure au plan d'eau.

Les résultats de cette consultation sont les suivants :

Nom de l'entreprise	Adresse	Prix HT €	Prix TTC €
SAS LANDAIS ANDRÉ	ZA La Cormerie 44522 MÉSANGER	19 800.00	23 760.00
SAS 2 DTP	95 Impasse Archimède - ZAC Des Coudrais 44850 LIGNÉ	19 332.50	23 199.00
SARL CHAUVIRÉ TP	La Cocaudière 44540 MAUMUSSON	12 476.00	14 971.20

Classement		
Candidats		Rang
Nom	Adresse	
Entreprise SARL CHAUVIRÉ TP	La Cocaudière 44540 MAUMUSSON	1
Entreprise SAS 2 DTP	95 Impasse Archimède - ZAC Des Coudrais 44850 LIGNÉ	2
Entreprise SAS LANDAIS ANDRÉ	ZA La Cormerie 44522 MÉSANGER	3

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 2 voix contre et une abstention :

- **CHOISIT** l'entreprise SARL CHAUVIRÉ TP - La Cocaudière 44540 MAUMUSSON pour les travaux d'aménagement et pour la création d'un théâtre de verdure au plan d'eau, pour un montant total de 12 476.00€ HT soit 14 971.20€ TTC,
- **AUTORISE** le maire à signer le contrat ou devis et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**7. N°2018-06-51 PLU - Prise en compte du code de l'urbanisme en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme**

Conformément au décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1<sup>er</sup> du code de l'urbanisme et portant modernisation du contenu des plans locaux d'urbanisme, dans les cas d'une élaboration ou d'une révision prescrite sur le fondement du I de l'article L. 123-13 en vigueur avant le 31 décembre 2015, le conseil municipal peut décider que sera applicable au document l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, par une délibération expresse qui intervient au plus tard lorsque le projet est arrêté.

Il est rappelé que la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Couffé a été prescrite le 16 juillet 2015. Le projet de P.L.U n'a pas encore été arrêté par le conseil municipal. Compte tenu du stade d'avancement de la procédure de révision, il semble opportun d'intégrer dès à présent les évolutions réglementaires du livre 1<sup>er</sup> du code de l'urbanisme dans le futur P.L.U.

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1<sup>er</sup> du code de l'urbanisme et portant modernisation du contenu des plans locaux d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2015 ayant prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** que le P.L.U de la commune de Couffé sera régie par les dispositions du code de l'urbanisme en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et en particulier par les articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### **8. N°2018-06-52 Échange de terrains avec soulte entre les consorts CHAILLEUX/BLOND et la commune de Couffé au lieu-dit La Noue**

Afin de procéder à l'échange de terrains entre la commune et M. CHAILLEUX Jonathan et Mme BLOND Lucie, la commune a sollicité le Service des Domaines qui a établi une évaluation foncière suivante :

- Parcelle YW 252, zone A au PLU – Surface : 110m<sup>2</sup>, située au lieu-dit La Noue, appartenant à la commune est estimée sur la base de 0,22€/m<sup>2</sup> soit 24,00€
- Parcelle YW 254, zone Nh2 au PLU – Surface : 54m<sup>2</sup>, située au lieu-dit La Noue appartenant à M. CHAILLEUX Jonathan et Mme BLOND Lucie est estimée sur la base de 2,30€/m<sup>2</sup> soit 124,00€

Considérant la différence de valeur vénale entre les deux terrains, il convient d'appliquer une soulte de 100,00 € au profit de M. CHAILLEUX Jonathan et Mme BLOND Lucie.

Dans leur intérêt commun les deux parties s'engagent à prendre en charge la moitié des frais de notaire.

Considérant l'exposé ci-dessus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'échanger la parcelle YW 252, zone A au PLU – Surface : 110m<sup>2</sup> située au lieu-dit La Noue, appartenant à la commune contre la parcelle YW 254, zone Nh2 au PLU – Surface : 54m<sup>2</sup>, située au lieu-dit La Noue, appartenant à M. CHAILLEUX Jonathan et Mme BLOND Lucie
- **ACCEPTE** de verser une soulte d'un montant de 100,00 € à M. CHAILLEUX Jonathan et Mme BLOND Lucie ;
- **ACCEPTE** de prendre à prendre en charge la moitié des frais de notaire
- **AUTORISE** le Maire à signer à signer les actes notariés et à prendre toutes les dispositions nécessaires l'application de la présente délibération.

#### **9. Comptes rendus de Commissions / Comités / Intercommunalité**

- 9.1. CR Commission municipale d'urbanisme du 04/06/ 2018
- 9.2. Comptages routiers
- 9.3. Point sur les travaux en cours
- 9.4. Point sur les orages précédents
- 9.5. CR Commission municipale Communication du 22/05/2018
- 9.6. CR Comité consultatif environnement du 31/05/ 2018
- 9.7. Bilan de la collecte de cartons
- 9.8. CR Conseil d'école du 05/06/2018
- 9.9. CR Commission restaurant scolaire du 11/06/2018

#### **10. Questions diverses**

- 10.1. Courrier des délégués de classes de l'école publique Hugues Aufray du 11 avril 2018 : Ce dossier sera étudié au prochain bureau municipal
- 10.2. Présentation du dispositif « VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES »
- 10.3. Appel à volontaires pour la circulation et le stationnement le jour de la rentrée scolaire 2018-2019 : Se sont portés volontaire : Mme Martine CORABOEUF, M. Anthony GARNIER, Mme Sylvie LECOMTE, M. Bruno MICHEL, Mme Suzanne LELAURE, M. Pascal ROBIN, M. Bertrand RICHARD. Les services techniques de la commune seront sollicités
- 10.4. Un devis d'un montant de 1 232.74€ HT soit 1 479.29€ TTC pour l'achat d'un matériel de sonorisation a été présenté au Conseil Municipal, ce dernier a donné un avis favorable sur ce devis
- 10.5. Une Réunion publique « Sécurité routière : essai de mise en place de chicanes et d'écluses à l'entrée Est du Bourg sur la RD21 » a eu lieu le 14 juin dernier. 9 élus et 8 riverains étaient présents. Il est précisé que les échanges de cette réunion étaient intéressants

**Séance levée à 22h15**

**SÉANCE N°08 – PROCÈS VERBAL : Délibérations N°2018-06-47à N°2018-06-52**

L'an deux mille dix-huit le vingt et un juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine CORABOEUF, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

**PRÉSENTS :**

Mme Josiane BOIZIAU, M. Rémy BOURCIER, M. Laurent COQUET, Mme Martine CORABOEUF, Mme Nathalie COURGEON, M. Anthony GARNIER, Mme Magali JAHAN, Mme Sylvie LE MOAL, Mme Sylvie LECOMTE, Mme Suzanne LELAURE, M. Claude LERAY, M. Bruno MICHEL, Mme Géraldine MOREAU, M. Dominique NAUD, M. Bertrand RICHARD, M. Pascal ROBIN, Mme Florence SALOMON, M. Éric SOULARD

**ABSENTS-EXCUSÉS :**

Mme Patricia LEBOSSE

**POUVOIRS**

Mme Patricia LEBOSSE donne pouvoir à M. Claude LERAY

Mme Sylvie LECOMTE a été désignée secrétaire de séance.

NOM PRÉNOM	SIGNATURE	NOM PRÉNOM	SIGNATURE
Mme BOIZIAU Josiane		Mme LELAURE Suzanne	
M. BOURCIER Rémy		M. LERAY Claude	
M. COQUET Laurent		M. MICHEL Bruno	
Mme CORABOEUF Martine		Mme MOREAU Géraldine	
Mme Nathalie COURGEON		M. NAUD Dominique	
M. GARNIER Anthony		M. RICHARD Bertrand	
Mme JAHAN Magali		M. ROBIN Pascal	
Mme LE MOAL Sylvie		Mme SALOMON Florence	
Mme LECOMTE Sylvie		M. SOULARD Éric	

Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes,  
Un extrait du procès-verbal de la séance a été affiché à la Mairie.